

**N° DEL/2023-143**

Communauté de Communes

Ventadour Egletons Monédières

**Séance du 11 décembre 2023****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-trois, le 11 décembre, à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Charles FERRÉ, Président.

**Nombre de conseillers en exercice : 40**

**Date de convocation : 5 décembre 2023**

**PRESENTS (30)**

**Délégués titulaires (27)** : M. FERRÉ Charles, Mme AUDEGUIL Agnès, M. BESSEAU Jean-Claude, Mme BOURRIER Annette, M. BRETTE Gérard, Mme CARRARA Annie, M. CARTIER Philippe, M. CHAUMEIL Romain, M. CONTINSOUZA Nicolas, M. COQUILLAUD Nicolas, Mme COURTEIX Nadine, Mme GUICHON Marion, M. DATIN Yves, Mme DUBOUCHAUD Patricia, M. LAFON Jean-François, M. LANOIR Jean-Noël, M. MENUET Jean-François, Mme PAREL Audrey, M. PETIT Christophe, Mme PEYRAT Denise, M. ROSSIGNOL Philippe, M. TAGUET Jean-Marie, M. TRAËN William, M. VALADOUR Jean-Pierre, Mme VIDAL Dany, M. VILLA Olivier, M. ZANETTI Fernand.

**Délégués suppléants (3)** : M. BARDOT Claude, M. DELACOURT Alain, M. LOUCHARD Arnaud.

**ABSENTS EXCUSES**

Mme AMOREIRA Jeanne-Marie, Mme AUDUREAU Agnès, M. BACHELLERIE Jean-Louis, Mme BOUILLON Ludivine, M. CASSEZ Didier, M. DUBOIS Francis, Mme FORYS Claire, Mme FRAYSSE Marie, M. GONCALVES Jean-François, M. LACROIX Laurent, M. POP Ion Octavian, Mme RIVET Murielle, M. VERBRUGGE Dominique.

**Pouvoirs (10) :**

Mme AMOREIRA Jeanne-Marie a donné procuration à Mme PAREL Audrey,  
M. BACHELLERIE Jean-Louis a donné procuration à Mme AUDEGUIL Agnès,  
Mme BOUILLON Ludivine a donné procuration à M. CONTINSOUZA Nicolas,  
M. CASSEZ Didier a donné procuration à M. DATIN Yves,  
M. DUBOIS Francis a donné procuration à M. BESSEAU Jean-Claude,  
Mme FORYS Claire a donné procuration à Mme CARRARA Annie,  
M. GONCALVES Jean-François a donné procuration à M. COQUILLAUD Nicolas,  
M. LACROIX Laurent a donné procuration à M. VILLA Olivier,  
M. POP Ion Octavian a donné procuration à M. FERRÉ Charles,  
Mme RIVET Murielle a donné procuration à Mme DUBOUCHAUD Patricia.

**Secrétaire de séance** : M. CONTINSOUZA Nicolas

**Objet : Lancement d'une étude pré-opérationnelle Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et de renouvellement du Plan Local de l'Habitat (PLH).**

La Communauté de Communes Ventadour-Égletons-Monédières dispose de la compétence Habitat. Dans ce cadre, elle avait participé au sein du Pays Haute-Corrèze Ventadour à une OPAH de droit commun qui s'est terminée le 31 décembre 2022. Une OPAH de droit commun a pour objectif d'améliorer l'habitat des populations aux revenus modestes et très modestes et également de favoriser l'adaptation de l'habitat pour permettre le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie.

Pour pallier la fin de l'OPAH avec le Pays Haute-Corrèze Ventadour, la Communauté de Communes a mis en place un PIG (programme d'intérêt général), reprenant une partie des dispositifs de la précédente OPAH.

La Communauté de Communes Ventadour-Égletons-Monédières propose de lancer une étude pré-opérationnelle afin de définir le périmètre d'une nouvelle OPAH sur notre territoire, et les différentes formes qu'elle pourrait prendre.

Par ailleurs, le PLH de la Communauté de Communes arrive à échéance en juillet 2025. L'OPAH et le PLH sont issus des mêmes diagnostics et peuvent avoir des actions concomitantes, il est proposé de lancer une seule étude portant à la fois sur l'OPAH et sur le PLH, afin d'optimiser les ressources publiques.

Il faut noter que l'étude portant sur l'OPAH peut être financée par l'ANAH et la Banque des Territoires, mais pas le PLH.

Le plan de financement serait le suivant :

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Intitulés	Montants prévisionnels HT	Intitulés	Montants prévisionnels HT
<b>Etude pré-opérationnelle OPAH</b>	80 000€	ANAH (50%)	40 000€
		Banque des territoires (25%)	20 000€
		Autofinancement	20 000€
<b>Etude PLH</b>	20 000€	Autofinancement	20 000€
<b>Total</b>	<b>100 000€</b>	<b>Total</b>	<b>100 000€</b>

### **Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Approuve** le projet et son contenu ;
- **Approuve** le plan de financement de l'opération et décide d'inscrire cette dépense au budget 2024 ;
- **Autorise** M. le Président à réaliser la demande de subvention auprès de l'ANAH et de la Banque des Territoires de subvention auprès de l'ANAH et de la Banque des Territoires ;
- **Autorise** M. le Président à lancer une consultation et à signer les documents s'y afférant ;
- **Autorise** M. le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

POUR : 40  
CONTRE : 0  
ABSTENTION(S) : 0

**Extrait certifié conforme,  
Lapleau, le 12 décembre 2023**

**Le Président,**

Carrefour de

l'Épinette

19550

Lapleau

05 55 27 69 26

**Charles FERRÉ**

Communauté de Communes

Ventadour Égletons Monédières

